



# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 001-17 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion du Finistère peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,
- Qu'afin de couvrir l'ensemble des risques encourus le Centre de Gestion procédera à la passation d'un marché public d'assurances dans l'entier respect des dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment prise en son article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

#### Décide :

**Article unique :** La collectivité d'Audierne charge le Centre de Gestion du Finistère de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

#### ◆ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, Accidents du travail/Maladie Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie/Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

#### ◆ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Accident du travail/Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Collectivité une ou plusieurs formules

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Régime du contrat : capitalisation.

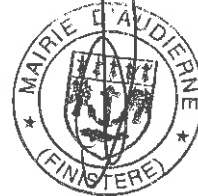
Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

**Pour extrait conforme,**

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

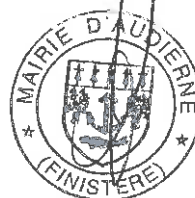
### 002-17 : Prestation « Kan Ar Mor »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis de l'ESAT du Cap Sizun concernant l'entretien des espaces verts sur différents sites.

Montant total des devis : 9 057,58 € TTC (devis n°D1621258 d'un montant de 2 454,10 € TTC, et devis n°D1621257 d'un montant de 6 603,48 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces devis.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Le MAIRE,  
Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 003-17 : Avenant Convention ANC

Monsieur le Maire expose que par convention la Communauté de Communes met à disposition de ses communes membres les moyens humains et matériels pour l'exécution des missions afférentes à leurs services d'assainissement non collectif (SPANC).

Cette mise à disposition se fait dans le cadre d'une convention conclue entre la Communauté de Communes et les communes intéressées qui fixe les modalités de la mise à disposition et notamment les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service.

Les conventions en cours, dont l'échéance était au 31 décembre 2013, ont été prolongées d'un an par tacite reconduction, comme le permettait l'article 3 des conventions, puis d'une année supplémentaire à compter du 1er janvier 2015 par le biais d'un avenant, afin de permettre la tenue d'une réflexion sur le transfert de compétence. Un second avenant a reconduit cette convention pour une année supplémentaire à compter du 1er janvier 2016.

La loi NOTRe impose le transfert de compétence « assainissement » au 1er janvier 2020. La compétence assainissement est non sécable et comprend :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Gestion des eaux pluviales

Par conséquent le Maire propose de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition d'un service de la Communauté de Communes pour l'exécution des missions afférentes aux services publics d'assainissement non collectif.

Autorise le Maire à le signer.

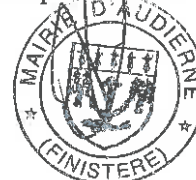
Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etai~~ent~~ présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 004-17 : Changement Appellation de rues

Suite au regroupement des communes, il est nécessaire de modifier l'appellation de certaines rues afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.

- La place de la Liberté (Esquibien) devient « **Place du Gannaeg** »
- La place Charles de Gaulle (Esquibien) devient « **Place de l'embarcadère** »
- La place Laénec (Esquibien) devient « **Place René Laénec** »
- La rue Jean Ansker est prolongée suite à la construction de la résidence de la fontaine
- L'impasse desservant la résidence de la Fontaine devient « **Impasse du Parou du Reuniou** »
- Le chemin situé Roz-Kerboul est nommé « **chemin de Kersen** »
- La rue Laénec (Esquibien) devient « **rue René Laénec** »

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces changements d'appellations de rues.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

**Etaient présents** tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 005-17 : Participation – Première adhésion à une association

Le conseil municipal, émet un avis favorable, à la participation de la commune, à hauteur de 15€ (suivant le montant de la cotisation), pour toute personne effectuant une première adhésion auprès d'une association de la commune nouvelle, ou une association extérieure à la commune si l'activité n'est pas assurée par une association de la commune.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

**Etaient présents** tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 006-17 : Taxe foncière – Amicale Laïque

Monsieur le Maire expose :

Une convention entre la commune historique d'Esquibien et l'Amicale Laïque de l'école Pierre Le Lec, concernant l'occupation du local de Pors Péré, prévoyait le remboursement, par la commune, de la taxe foncière.

Après avoir, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, de rembourser la taxe foncière à l'Amicale Laïque.

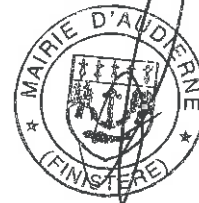
Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT.

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gervan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 007-17 : Emprunt – Travaux Boulevard Yves Normand

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 417 000 euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

#### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	:	1A
Montant du contrat de prêt	:	417 000,00 euros
Durée du prêt	:	20 ans
Objet du contrat	:	financer les investissements

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	:	417 000,00 euros
Versement des fonds	:	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/04/2017 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe à 1,77 %
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et des intérêts	:	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	:	échéances constantes
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle



**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

**Ainsi délibéré les dits jour mois et an,**

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

**Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT**

**Convocation du treize février deux mil dix-sept.**

**Étaient présents** tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

**Secrétaire :** Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 008-17 : Emprunt – Projet Quartier Kerlaouéan

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 447 000 euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

##### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	:	1A
Montant du contrat de prêt	:	447 000,00 euros
Durée du prêt	:	20 ans
Objet du contrat	:	financer les investissements

##### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2037

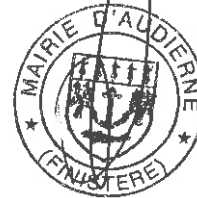
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	:	447 000,00 euros
Versement des fonds	:	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/04/2017 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe à 1,77 %
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et des intérêts	:	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	:	échéances constantes
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Le MAIRE,  
Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRÉTIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

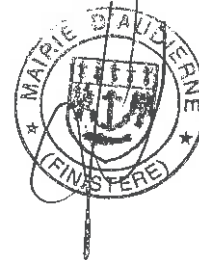
Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 009-17 : Subvention C.C.A.S.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 31000 € au C.C.A.S. de la commune.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Le MAIRE,  
Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

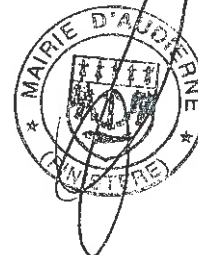
Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 010-17 : Adhésion 2017 - AMF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- le versement de la cotisation 2017, de 1 197,04 € (3 849 habitants), à l'Association des Maires du Finistère.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Le MAIRE,  
Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

**Etaient présents** tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

**Secrétaire :** Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 011-17 : Adhésion 2017 – Réseau Port d'intérêt Patrimonial

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- le versement de la cotisation 2017, de 349,05 €, à l'Association « Port d'intérêt Patrimonial ».

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

**Etaient présents** tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurban KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 012-17 : Création du logo de la commune nouvelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Imprim'vit concernant la création du logo de la commune nouvelle.

Montant du devis : 840 € T.T.C.

Modèle de logo :



Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise Imprim'vit, ainsi que le modèle de logo présenté.

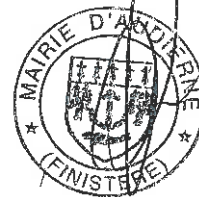
Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurban KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 013-17 : Avenant PRC – Lot n°9 Peinture Mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la passation d'un avenant avec l'entreprise PRC de Quimper, titulaire du lot n°9 « peinture » dans le cadre des travaux supplémentaires de peinture, pour un montant de 1 242,42 € HT, et autorise le maire à signer les pièces contractuelles.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT







# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 014-17 : Appel d'offre – Travaux Port de Plaisance

Le maire rappelle que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 06 février 2017 à 16h afin d'ouvrir les plis concernant les travaux de changement de pontons au port de plaisance. La commission s'est réunie dans un second temps, en amont du conseil municipal, afin d'émettre un avis aux vues de l'analyse.

**Le classement final après pondération des offres :**

Conformément aux critères du règlement de la consultation, il en ressort le classement final suivant pour les entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres :

Entreprises	Prix (note sur 10)	Valeur Technique (note sur 10)	Total (note sur 20)	Classement final
Pêch' Alu	10	9	19	1
Métallu	8	10	18	2
Atlantic Marine	9	8	17	3
Degaie	7	8	15	4

Il est proposé de retenir l'entreprise Pêch' Alu qui obtient la meilleure note pour le prix de 26 676 € TTC.

L'attribution du marché est votée à l'unanimité. L'assemblée autorise le Maire à signer les pièces contractuelles afférentes à cette opération.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Le MAIRE,  
Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 015-17 : Acquisition des gravures Velly et du portrait de Guezno

Monsieur Philippe LAPORTE propose au conseil municipal d'acquérir les œuvres suivantes :

- Une gravure de Jean-Pierre Velly pour un montant de 800€
- 4 gravures de Rosa Estadella Velly pour un montant de 200€ chacune soit un total de 800 €
- Le portrait unique de Mathieu Guezno pour un montant de 500 € (frais de restauration de 400 €)

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'acquérir l'ensemble des œuvres.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,  
Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

#### 016-17 : Participation – Ecole Sainte Anne

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du contrat d'association avec l'état, chaque année, l'école Sainte Anne demande une participation à la commune. Cette dernière s'élève à 760 € par enfant scolarisé.

Montant total de la participation pour l'année scolaire 2016/2017 : 50 160€ (760€ x 66 élèves).

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le règlement de cette participation.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme.

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOC'H

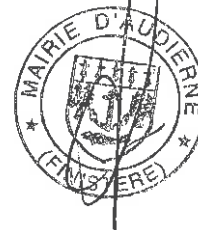
Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 017-17 : Subvention à caractère sociale – Ecole Sainte Anne

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le versement d'une subvention à caractère social demandée par l'école Sainte Anne.

Montant de la subvention : 987€.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,  
Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Le MAIRE,  
Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS  
 Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS  
 Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ  
 Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON  
 Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX  
 Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH  
 Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 018-17 : Devis – Assainissement Boulevard Yves Normant

Monsieur Yves CARIOU présente au conseil municipal, trois devis de bureaux d'étude concernant l'assainissement du boulevard Yves Normant.

Bureau d'étude	Montant HT	TVA	Montant TTC	Rang
Roux & Jankowski	14 000,00 €	2 800,00 €	16 800,00 €	1
S.A.S LE BIHAN & Associés	14 870,00 €	2 974,00 €	17 844,00 €	2
B3E	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	3

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du bureau d'étude Roux & Jankowski pour un montant de 16 800,00€ TTC.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,  
 Le registre dûment signé,  
 Pour extrait conforme,  
 Le MAIRE,  
 Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Etait présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 019-17 : Document d'Orientation Budgétaire 2017

Le conseil municipal de la Ville d'Audierne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de la commission des Finances,

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017.

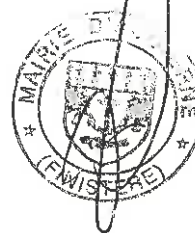
Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT





# EXTRAIT DU REGISTRE

## Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 février 2017

Le vingt-trois février deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT

Convocation du treize février deux mil dix-sept.

Étaient présents tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :

Madame Brigitte PREISSIG a donné procuration à Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

Monsieur Gildas BRUSQ a donné procuration à Madame Maryvonne LE BRAS

Madame Isabelle RIVIER a donné procuration à Monsieur René CALVEZ

Madame Fanny LEYSENNE a donné procuration à Monsieur Didier GUILLON

Monsieur Michel KERVEVAN a donné procuration à Monsieur Jean-Yves CRETIAUX

Madame Marion CLOAREC a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH

Monsieur Gurvan KERLOCH

Secrétaire : Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS

### 020-17 : Acquisition Terrain « Rue Henri Roé »

Dans le cadre du projet d'installation de conteneurs d'ordures ménagères rue Henri Roé, il est proposé aux conseillers d'acquiescer, à titre gratuit, la parcelle cadastrée ZI n°240p, d'une surface de 27 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée ZI n°240p aux conditions évoquées ci-dessus.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte notarié et de tout document nécessaire à la présente acquisition.

Ainsi délibéré les dits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le MAIRE,

Joseph EVENAT

